

KLEA FANIKO

# Genre d'accord, mérite d'abord ?

Une analyse des opinions envers  
les mesures de discrimination positive



Cet ouvrage s'intéresse aux opinions envers les mesures de discrimination positive en faveur de la promotion professionnelle des femmes. Les études présentées ici, menées auprès de cadres, d'employés et d'étudiants, mettent en évidence un lien négatif entre le nombre d'années d'études et l'acceptation des mesures de discrimination positive, notamment l'acceptation des quotas qui favorisent l'appartenance groupale des candidates par rapport à leurs compétences personnelles. Elles mettent en évidence les mécanismes qui génèrent ces opinions: l'orientation à la dominance sociale, l'adhésion aux principes méritocratiques, la reconnaissance de la discrimination subie par les femmes et le sentiment de menace généré par la mise en place des mesures de discrimination positive. Ces études examinent également la vulnérabilité des bénéficiaires des mesures positives et leurs conduites d'auto-handicap. L'auteure met finalement en évidence la contribution de ces études et les implications possibles des résultats pour les décideurs.

**KLEA FANIKO** a soutenu son doctorat en psychologie sociale à l'Université de Lausanne en 2011. Elle est chercheuse post-doctorante à l'Université de Genève. Actuellement, sa recherche porte sur les opinions envers les mesures soutenant la carrière féminine, la trajectoire professionnelle des femmes et les obstacles qu'elles rencontrent dans les entreprises ainsi que dans le monde académique.

**Genre d'accord, mérite d'abord ?**





**KLEA FANIKO**

# **Genre d'accord, mérite d'abord ?**

**Une analyse des opinions envers  
les mesures de discrimination positive**



**PETER LANG**

Bern · Berlin · Bruxelles · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

**Information bibliographique publiée par «Die Deutsche Nationalbibliothek»**  
«Die Deutsche Nationalbibliothek» répertorie cette publication dans la  
«Deutsche Nationalbibliografie»; les données bibliographiques détaillées sont  
disponibles sur Internet sous <<http://dnb.d-nb.de>>.

Aides à publication :  
Décanat de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation,  
Université de Genève Prof. Fabio Lorenzi-Cioldi, co-directeur de thèse.

Illustration de couverture:  
Woman Climbing Ladder Over a brick Wall, from iStockphoto.com © by MHJ.

ISBN 978-3-0343-1651-4 pb.

ISBN 978-3-0352-0307-3 eBook

Cette publication a fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

© Peter Lang SA, Editions scientifiques internationales, Berne 2015  
Hochfeldstrasse 32, CH-3012 Berne, Suisse  
[info@peterlang.com](mailto:info@peterlang.com), [www.peterlang.com](http://www.peterlang.com)

Tous droits réservés.

Cette publication est protégée dans sa totalité par copyright.  
Toute utilisation en dehors des strictes limites de la loi sur le copyright est interdite et  
punissable sans le consentement explicite de la maison d'édition. Ceci s'applique en  
particulier pour les reproductions, traductions, microfilms, ainsi que le stockage et le  
traitement sous forme électronique.

A ma brillante mentore Marie Besse



# Table des matières

Préface.....	1
Organisation du texte .....	3

## Première partie

Situation des femmes en Europe.....	7
1. Situation des femmes en Suisse .....	8
2. Situation des femmes en Albanie .....	11
Quelques mots sur la discrimination positive .....	15
1. Définition de la discrimination positive.....	15
2. Aperçu de la discrimination positive .....	16
3. Discrimination positive dans la recherche en psychologie sociale.....	17
3.1 Différentes formes de mesures positives.....	18
3.2 Appartenance au groupe bénéficiaire des mesures positives .....	20
Influence du niveau d'éducation .....	23
1. Conceptualisation du niveau d'éducation.....	23
2. Education et effet libérateur .....	25
3. Education et reproduction de l'inégalité sociale .....	26
4. Education et prises de position face à la discrimination positive .....	28
5. Méritocratie, dominance sociale, discrimination et opinions envers les mesures positives .....	30
5.1 Adhésion à la méritocratie.....	30
5.2 Orientation à la dominance sociale .....	33
5.3 Reconnaissance de la discrimination des femmes .....	37
6. Conséquences de la mise en place de la discrimination positive .....	39

6.1 Menace et opinions envers mesures positives .....	40
Menace structurelle.....	40
Menace identitaire.....	42
Menace objective .....	45
Menace symbolique .....	47
6.2 Impact des mesures positives sur les institutions .....	50
6.3 Usage des stratégies d’auto-handicap .....	52

## **Deuxième partie**

Aperçu des hypothèses.....	61
Méthodologie .....	63
Participants et mesures .....	64
Etude 1 .....	64
Population .....	64
Mesures.....	64
Etude 2 .....	66
Population .....	66
Mesures.....	66
Etude 3 .....	67
Population .....	67
Mesures.....	67
Etude 4 .....	69
Population .....	69
Mesures.....	69
Etude 5 .....	70
Population .....	70
Mesures.....	71
Etude 6 .....	72
Population .....	72
Mesures.....	72
Résultats.....	75
1. Soutien accordé à la discrimination positive .....	75
Etude 1 .....	76
Etude 2 .....	77
Etude 3 .....	79

Etude 4 .....	81
Etude 5 .....	82
Etude 6 .....	84
Discussion .....	85
2. Adhésion à la méritocratie et orientation à la dominance sociale.....	92
Etude 4 .....	92
Etude 5 .....	94
Etude 6 .....	95
Relations entre éducation, orientation à la dominance sociale, adhésion à la méritocratie et soutien envers les mesures positives.....	97
Discussion .....	100
3. Perception de la discrimination de la femme sur le lieu de travail .....	102
Etude 1 .....	103
Etude 5 .....	103
Discussion .....	104
Conclusion .....	105
4. Menace structurelle et menace identitaire.....	106
Menace structurelle.....	107
Etude 1 .....	107
Etude 2 .....	110
Menace identitaire.....	112
Etude 1 .....	112
Etude 2 .....	115
5. Menace objective et symbolique .....	117
Menace objective.....	119
Etude 3 .....	119
Etude 4 .....	121
Menace symbolique .....	124
Etude 3 .....	124
Etude 4 .....	127
6. Impact négatif des mesures positives sur l'institution.....	129
Etude 3 .....	130
Etude 4 .....	133
Discussion .....	135

7. Attribution des tendances d'auto-handicap aux bénéficiaires des mesures positives.....	147
Etude 5 .....	148
Discussion .....	149
Discussion générale .....	153
Contribution et implications .....	161
Bibliographie.....	165



# Préface

Les écrits sur la discrimination positive sont légion depuis au moins une décennie dans le monde francophone. Sociologues, politologues et philosophes rivalisent de prises de position visant à la défendre ou à la discréditer. Des prises de position qui s'entreposent dans un capharnaüm mettant parfois le public dans le désarroi.

Différente est la voie empruntée par Klea Faniko dans sa recherche en psychologie sociale qui est aujourd'hui rendue disponible. Ici, cet objet controversé est décrit dans ses principales formes, et les facteurs responsables de l'hostilité ou de la faveur que suscite la discrimination positive sont analysés sur le plan empirique de manière systématique dans ce qui se présente comme un solide programme de recherche. Il en va par exemple ainsi, en amont, des croyances méritocratiques, principes organisateurs des opinions envers les actions concrètes de la discrimination positive. Il en va également ainsi, plus en aval, du rôle des menaces que ces actions éveillent. Des menaces que Klea Faniko détaille dans une typologie sophistiquée, par exemple les menaces dénoncées par les détenteurs des positions dominantes, qui voient leurs privilèges se fragiliser, et les menaces de nature plus symbolique à l'encontre de ses bénéficiaires, qui laissent planer un doute sur leurs réelles compétences.

Particulièrement novatrice dans la recherche réalisée par Klea Faniko est la manière dont elle traite la question des conséquences progressistes et conservatrices de l'éducation des individus. La littérature sociologique se divise en effet en deux camps antagoniques. Les uns invoquent un effet 'libérateur' de l'éducation. Un bon niveau d'éducation faciliterait la prise de conscience de l'arbitraire des mécanismes de la domination sociale, de la manière dont l'éducation transforme les privilèges sociaux en dons et mérites individuels. Il conduirait ainsi les personnes à prôner des valeurs de tolérance et de justice sociale. Bref, le système scolaire serait un égalisateur de société. Les autres clament au contraire le rôle 'reproducteur' de l'éducation qui, en inculquant une foi sans réserve dans les valeurs méritocratiques gouvernant les destinées individuelles, rend les plus éduqués aveugles ou au mieux insensibles à la dénonciation des barrières dont font

l'expérience les plus démunis du système. Des barrières érigées pour en freiner, ou en empêcher, la mobilité sociale.

Les données présentées dans cet ouvrage corroborent bien davantage cette seconde optique des effets de l'éducation. Mais Klea Faniko pose un regard plus nuancé que ne le suggère cette vision manichéenne de la question des effets de l'éducation. Ainsi par exemple, l'optimisme insufflé par les propos courants sur l'effet libérateur de l'éducation serait terni par le fait que l'éducation charrie avec elle des compétences langagières permettant aux personnes de surmonter, en les dissimulant, des hostilités et des préjugés pourtant ressentis – et probablement véhiculés de manière subtile par le biais de postures, d'expressions faciales, etc.. Ces personnes sont en effet en mesure de fournir des justifications élaborées et circonstanciées de leurs attitudes (pourtant sexistes et racistes), et opposées notamment à toute forme de discrimination positive en faveur des membres de groupes défavorisés.

Les interventions empiriques réalisées par Klea Faniko ont concerné des échantillons d'étudiants et de travailleurs, des cadres et des employés, dans deux pays, la Suisse et l'Albanie. La prise en compte de rôles professionnels contrastés, et de deux pays à l'histoire à bien des égards fort différente, sont des faits suffisamment inhabituels qui méritent d'être soulignés. Néanmoins, les conclusions de ce travail plaident en faveur de la mise en évidence de processus psychosociaux plus généraux concernant les manières dont se forment les opinions à propos d'un objet, la mise en place d'actions visant à tempérer l'inégalité sociale, qui n'a pas fini d'engendrer la controverse.

Fabio Lorenzi-Cioldi  
Université de Genève

## Organisation du texte

Dans la première section (*Situation des femmes en Europe*), nous nous intéressons à la situation des femmes en Europe et plus précisément à la situation des femmes en Suisse et en Albanie. Les études présentées dans cet ouvrage ont été réalisées auprès de cadres, d'employés et d'étudiants en Albanie et auprès d'étudiants en Suisse. Il est donc pertinent d'accorder une attention particulière à la situation des femmes dans ces pays et à la mise en place de mesures positives visant à promouvoir leur carrière professionnelle.

Dans la deuxième section (*Quelques mots sur la discrimination positive*), nous discutons diverses définitions de la discrimination positive, présentons un historique de la mise en place des mesures positives et situons les études sur la discrimination positive dans le domaine de la psychologie sociale. Dans cette section, nous avons également porté notre attention sur l'influence 1) des différents types de mesure positive et 2) du genre des participants, deux facteurs largement traités dans le domaine de la psychologie sociale.

Dans la troisième section (*Influence du niveau d'éducation*), une place importante est accordée au rôle du niveau d'éducation par rapport à nos opinions en général et aux opinions adoptées envers les mesures de discrimination positive en particulier. Nous faisons appel à des travaux qui mettent en évidence l'effet libérateur de l'éducation aussi bien qu'à des travaux qui considèrent l'éducation comme un moyen de reproduction de l'inégalité sociale. Dans les sous-sections, nous avons convoqué des concepts tels que l'adhésion à la méritocratie, la reconnaissance de la discrimination subie par les femmes et l'orientation à la dominance sociale, qui nous aident mieux à comprendre la relation entre le niveau d'éducation et le soutien exprimé envers les mesures positives.

Dans les sous-sections et les sections suivantes, nous avons également analysé le rôle des différents types de menace provoqués par la mise en place de mesures positives et les conséquences de la mise en œuvre des mesures positives sur différents aspects du bien-être psychologique de leurs bénéficiaires (*Usage des stratégies d'auto-handicap*).

La seconde partie expose la méthodologie, les résultats de nos études, les discussions thématiques, la discussion générale ainsi que les contributions et les implications de notre recherche.

Nous avons décidé de présenter les résultats de chaque étude par thématique. Dans un premier temps, nous avons présenté nos résultats concernant l'influence du type de mesure positive, du niveau d'éducation et du genre des participant-e-s sur la favorabilité réservée aux mesures positives. Dans un second temps, nous avons analysé l'influence du niveau d'éducation et du genre des participants sur l'adhésion à la méritocratie, sur la reconnaissance de la discrimination des femmes et sur l'orientation à la dominance sociale. Nous avons également analysé l'impact du niveau d'éducation, du genre des participants et du type de mesure positive sur diverses dimensions de la menace occasionnée par la mise en place des mesures positives, et l'usage des stratégies d'auto-handicap. Etant donné que l'éducation est un élément clé des travaux de cet ouvrage, l'impact de cette variable sur les attitudes adoptées envers les mesures positives sera ensuite examiné en tenant compte du rôle des facteurs déjà mentionnés : l'orientation à la dominance sociale, l'adhésion à la méritocratie, etc.

Lors de la discussion générale, nous résumons les principaux résultats de notre recherche. Pour terminer, nous mettons en évidence la contribution de ces études et les implications possibles de nos résultats pour les décideurs.

# Première partie



## Situation des femmes en Europe

La situation des femmes en Europe varie énormément d'un pays à l'autre. En évaluant l'égalité homme-femme, Dauphin (2009) arrive à un classement qui est surtout déterminé en fonction de la position géographique des pays. Il distingue les pays scandinaves, qui sont jugés par de nombreux chercheurs comme un modèle en termes d'égalité hommes-femmes (Méda & Périvier, 2007) ; les pays anglo-saxons, où, malgré une convention d'égalité qui repose sur l'égalité des chances, les inégalités de salaires sont toujours présentes ; les pays continentaux, fondés sur une division traditionnelle des tâches féminines et masculines (à savoir le rôle de l'homme étant de travailler, tandis que celui de la femme étant d'élever les enfants et de tenir le foyer) ; les pays méditerranéens, dans lesquels l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans la loi, mais reste formelle (les régimes sociaux de ces pays favorisent le modèle familial de l'homme qui entretient la famille, même si les possibilités d'embauche des jeunes femmes sont plus importantes que celles des générations précédentes) ; et enfin les pays d'Europe de l'Est, dans lesquels les changements politiques ont bouleversé la place de la femme dans la société (Letablier, 2009). En Europe de l'Est, nombreuses sont les femmes qui ont été exclues du marché du travail ; de plus, la présence féminine dans la vie politique a largement diminué par rapport à l'époque du système communiste (Pozzoli-Montenay, 2004).

« La suppression des inégalités tenaces entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société est un travail de longue haleine, car elle suppose des changements structurels et comportementaux et une redéfinition des rôles respectifs des femmes et des hommes » (European Commission, 2010a, p. 8). Les inégalités entre les femmes et les hommes se manifestent sous forme de *ségrégation horizontale* et *ségrégation verticale* (European Commission, 2010a). La ségrégation horizontale renvoie à la concentration des femmes dans des secteurs de travail moins bien rémunérés et moins valorisés que les secteurs masculins (Blackburn, Brooks & Jarman, 2001). Même si le pourcentage des femmes diplômées (60%) est plus important que celui des hommes (40%) (European Commission, 2014) les femmes restent concentrées dans des secteurs moins

rémunérés, tels que l'enseignement ou les services de santé et de soins. La ségrégation verticale renvoie au faible pourcentage de femmes occupant des postes importants dans la hiérarchie professionnelle (Barreto, Ryan, & Schmitt, 2009 ; Blackburn et al., 2001). Plus concrètement, en avril 2014, selon les chiffres obtenus auprès de la Commission européenne, les femmes représentent à peine 18.6% des membres de conseils d'administration des plus grandes entreprises dans les Etats membres européens (European Commission, 2014). La Lettonie, la France, la Finlande, et Suède font figure d'exception avec plus de femmes que la moyenne européenne dans les conseils d'administration des plus grandes entreprises (31.4%, 30.4%, 28.6%, et 27.1% respectivement) (European Commission, 2014). Du côté de la politique, pour la législature 2009-2014, les femmes représentent désormais 35% des parlementaires européens et elles sont parvenues à accéder à des postes de présidence au sein de cette institution. Aujourd'hui, parmi les vingt-deux membres du Parlement européen, nous comptons onze femmes (Parlement européen, 2014)<sup>1</sup>. De façon générale, la représentation des femmes dans les postes de haut niveau a augmenté depuis 2010, lorsque la Commission européenne a établi une stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes dont l'objectif est d'atteindre 40% de femmes aux postes à responsabilités (European Commission, 2010b). Par la suite, nous allons discuter la situation des femmes en Suisse et en Albanie, les deux pays dans lesquels nous avons réalisé nos études.

## 1. Situation des femmes en Suisse

En Europe, la Suisse a été l'un des derniers pays industrialisés à accorder le droit de vote aux femmes. En effet, c'est en 1971 seulement que les femmes ont pu exprimer leurs opinions politiques au même titre que les hommes au niveau fédéral. En 1997, la Suisse a ratifié la convention des Nations unies<sup>2</sup> exigeant que ses signataires mettent en place des politiques

1 <<http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/search.html?bodyType=OTH&bodyValue=PRCO>>.

2 *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.*